



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 9 juillet 2018*

N°2018/07/043 : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

L'an deux mille dix-huit le lundi 9 juillet à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 3 juillet 2018

Etaient présents : 18

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Isabelle YEROMONAHOS, Emmanuel FONKING, Françoise VASSELON, Denise GONON, Joaquim DA CRUZ, Azdine RAMDAN, Isabelle GUILA-CORNIL, Clémence LAUMONIER, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 4

Monsieur Gérard MORAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT à Madame Françoise VASSELON, Monsieur Eric KRAEMER à Madame Clémence LAUMONIER, Madame Geneviève CAIN à Madame Isabelle GUILA-CORNIL.

Absents excusés : 5

Monsieur Ange AMBROSIO, Madame Fathia BEN MABROUK, Madame Roselyne WALGER, Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Monsieur Patrick AUGÉY.

Mme Danielle BOURGUIGNON a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et notamment son article 37 § 3

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20180710-2018-043DEL-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Trilport d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) entendent assurer le rôle de coordonnateurs de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données.
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

